

AFFAIRE N° 29.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 3726m² cadastré section CN n°266 sis aux Camélias, appartenant à l'association l'Aide Sociale Catholique, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'association " l'Aide Sociale Catholique", représentée par Maître Jean VINSON, m'a récemment proposé d'acquérir un terrain lui appartenant, situé aux Camélias (lotissement Moril Fontaine). Compte tenu des perspectives d'urbanisation de ce secteur, ce terrain de 3726m² cadastré section CN n°266 peut constituer une intéressante réserve foncière pour la construction d'équipements publics dont l'utilité se ferait ultérieurement sentir.

Un accord est intervenu après négociations sur le prix de 140 000 Francs, supérieur de 7,7% à l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande de bien vouloir me donner votre avis sur ce projet d'acquisition et, le cas échéant, m'autoriser à faire l'acquisition de ce terrain, à intervenir à cet effet dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

DISCUSSION SUR PLAN

M. Guy DUPONT - Le terrain se trouve au bas des deux opérations qui sont en cours d'aménagement actuellement. Il y a deux lotissements importants qui sont en cours de création. Ce terrain se trouve au bas de ce lotissement.

A l'origine, dans le P.O.S, il était prévu la réservation d'un terrain dans ce secteur pour un équipement (type école). Il s'avère que ce terrain est immédiatement disponible puisque l'Association l'Aide Sociale Catholique est vendeuse ; l'acquisition de ce terrain permettrait, si le Conseil Municipal en décide ainsi, de libérer l'emplacement réservé qui avait été fait un peu plus haut, pour une école et de conserver ce terrain pour implanter un équipement futur.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x